

- Consultation 2026 -

# Accessibles.

Vers des médias ouverts et proactifs envers les différences.

Regroupement de médias communautaires du Québec

Les opinions et interprétations exprimées dans cette publication reflètent les interactions entre la firme-conseil, les membres et les parties prenantes de l'écosystème.

Droit d'auteur © Les membres du Regroupement de médias communautaires du Québec, Québec, 2026. Tous droits réservés. L'organisation autorise la reproduction et l'impression de ce document, en tout ou en partie, à des fins personnelles et non commerciales, à condition que la source et le droit d'auteur soient clairement mentionnés. Toute reproduction, modification ou redistribution des informations contenues dans ce document, à des fins autres que celles mentionnées ci-dessus, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'organisation.

**Rédaction** : Gailer & Co en collaboration avec VIA 90.5

**Remerciements** : tous les participant-es et associations consultées.

**Dépôt** : 22 mai 2026

# Introduction

La *Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)* et les règlements qui en découlent formulent des obligations de consultation de personnes en situation de handicap aux entités du secteur privé de juridiction fédérale de dix employés ou plus.

Le présent document est le résultat de consultations avec trois organisations actives et reconnues pour la représentation des personnes en situation de handicap. Ces consultations ont permis de dégager trois éléments importants à considérer et proposent des recommandations associées.

Les consultations ont été menées pour un regroupement de médias communautaires comprenant les stations de radio 92.5 CKAJ (Saguenay), CFIM (Îles-de-la-Madeleine), CFNJ (Joliette), CHGA 97.3 (Maniwaki), CIEU FM (Carleton-sur-Mer), CIHO-FM 96.3 (Saint-Hilarion), Country Pop 103.1 (Louiseville), FM 103.3 (Longueuil), FLO 96.5 (Rimouski), Radio Gaspésie (Gaspé) et VIA 90.5 (Bécancour).

---

Louis-Martin McArdle  
Directeur général, VIA 90.5

au nom des membres du Regroupement de médias communautaires du Québec

# Table des matières

Contexte	3
Cadre	5
Objectifs	6
Et maintenant	7
Conclusion	9
Parties prenantes	11

## Les voix consultées

Des consultations ont été menées auprès de trois groupes de représentation de personnes en situation de handicap, chacun avec des missions et des clientèles différentes, afin d'obtenir des recommandations pouvant contribuer à une plus grande accessibilité de la radio sans prétendre à une représentativité statistique absolue.

Les entretiens ont été constitués en repérant d'abord les groupes de représentation des intérêts et des droits des personnes en situation de handicaps. Plusieurs regroupements ont été approchés et finalement deux ont répondu positivement à l'invitation. Le troisième entretien provient d'un regroupement consulté qui a référé personnellement un regroupement pertinent. L'échantillon est donc composite.

Les discussions ont permis de confirmer des hypothèses et des recommandations favorisant l'accessibilité qui parfois étaient déjà mises en place par des membres du regroupement de médias communautaires, et aussi d'ouvrir de nouvelles pistes et actions possibles pouvant être intégrées dans un futur proche.

Les participant-es ont démontré d'une grande générosité et ont signifié leur intérêt à faire partie de prochaines étapes de consultations ou de soutien si le besoin se faisait sentir.

## Le plan d'accessibilité

La lutte contre toute forme de discrimination, notamment celles visant des personnes en situation de handicap, est au cœur des valeurs des médias mandataires. Ils adhèrent tous pleinement aux principes énoncés à l'article 6 de la Loi afin d'offrir, quels que soient les handicaps de ces personnes :

- Le droit d'être traité avec dignité.
- Le droit à l'égalité des chances d'épanouissement.
- Le droit à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale .
- Le droit à l'autonomie décisionnelle, avec ou sans aide.
- La prise en compte des handicaps ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation dans l'élaboration des politiques, programmes, services et structures.
- La participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration et la conception de ces politiques, programmes, services et structures.
- L'atteinte du niveau d'accessibilité le plus élevé pour les personnes en situation de handicap par l'élaboration et la révision régulière de normes d'accessibilité.

# La grande question

# Les sous questions

## **Comment améliorer l'accès aux services de la radio pour tous·tes ?**

Notre priorité est de déterminer si la radio de façon générale est accessible aux personnes en situation de handicap, notamment en ce qui concerne l'environnement physique, les technologies et la communication. En posant la question aux représentant·es des trois groupes consultés, nous pouvons réviser les priorités, vérifier les objectifs et les actions mises en place par l'ensemble des médias du regroupement.

## **Quels sont les obstacles possibles pour une personne qui voudrait participer à un concours à la radio?**

## **Avez-vous des recommandations pour favoriser la participation?**

## **Quelles sont les améliorations logistiques, sonores et informationnelles qui pourraient être faites à la radio?**

Il est nécessaire de maintenir et d'améliorer l'accessibilité des infrastructures physiques pour tous. Il est souhaitable de faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux concours et jeux diffusés sur les antennes des membres du regroupement. En parallèle, l'exploration des adaptations possibles à la forme des contenus audio et la sensibilisation du personnel d'antenne aux différences et aux difficultés rencontrées par ces individus.



# Des recommandations pour avancer ensemble

Les trois entretiens ont permis de recueillir les opinions de chaque groupe consulté, basé sur leurs expertises afin de pointer des obstacles et recueillir leurs recommandations générales. Aucune des personnes consultées n'a visité les établissements des stations de radio membres du regroupement.

Ces recommandations se divisent en trois blocs : 1) l'accessibilité et la participation aux concours 2) le contenu et la forme 3) l'environnement bâti.

## 1. **L'accessibilité et la participation aux concours**

Au niveau de la participation à des concours à la radio, la COPHAN a nommé les obstacles ci-dessous ainsi que ses recommandations associées soient les suivantes :

**La participation aux concours peut être rendue difficile pour les malentendants en raison de l'insuffisance des outils d'accessibilité des sites Internet :** Il est recommandé d'avoir des sites internet ayant des technologies accessibles aux handicaps physiques, visuels et auditifs.

**La complexité logistique pour les personnes ayant un handicap physique d'organiser un transport pour récupérer un prix peut créer un frein à la participation :** Il est recommandé de réduire les obstacles logistiques (surtout avec des contraintes de transport adapté) en

faisant la mention que les prix, par exemple, puissent être livrés, pourrait augmenter la participation à des concours à la radio.

**L'adaptation technologique pour tous·tes :** Il est recommandé d'améliorer les interfaces internet pour malvoyants, et d'accorder une grande importance aux contrastes élevés sur les pages internet, notamment pour les formulaires en ligne de participation à des concours.

## 2. **Le contenu et la forme**

Du côté de la manière dont est livré le contenu à la radio, la FQA a émis ces obstacles et recommandations :

**Les bruits soudain et les annonces bruyantes :** Les défis sensoriels et les déclencheurs (« *triggers* ») pouvant affecter l'écoute radio des personnes autistes est l'obstacle majeur pouvant réduire l'intérêt et la participation. Il est recommandé de créer un contenu prévisible pour ce groupe.

**Les sujet sensibles :** Il est fortement suggéré d'intégrer des avertissements en début d'émission lorsque des sujets sensibles seront abordés et de donner les informations nécessaires sur les ressources disponibles en cas de stress ou d'impacts négatifs de l'écoute d'un sujet sensible.

**La représentativité des personnes autistes dans le milieu radiophonique :** Il est d'une grande importance d'avoir une approche large et inclusive et d'offrir des exemples de personnes adultes autistes dans le milieu radiophonique. Il est aussi important de sensibiliser les animateur-trices aux impacts du langage et des propos tenus à la radio sur les personnes autistes afin d'éviter les propos stigmatisants. Il est souligné qu'une approche large et inclusive dans les radios communautaires pourrait permettre une intégration, à moyen terme, des pratiques respectueuses dans les radios commerciales.

### 3. **L'environnement bâti**

Quant à la conception de projets et d'aménagement ou de réaménagement de locaux, la COPHAN a émis ces recommandations et a créé un outil spécifique pour les entreprises souhaitant mettre en place des mesures d'accessibilité de qualité et sensibles :

**La conception accessible dès le départ :** Il est recommandé d'intégrer l'accessibilité dès le début du projet car cela évite des coûts supplémentaires plus tard.

**La collaboration avec des organisations spécialisées :** Il est recommandé d'impliquer des organisations spécialisées pour favoriser une meilleure compréhension des besoins en accessibilité ainsi que pour faire des tests d'usages et obtenir des recommandations pratiques.

**Le Guide de l'accessibilité universelle / Pour un Québec et un Canada plus inclusif :** Le guide a été développé et est rendu public sur le site internet de COPHAN depuis la fin de l'année 2025. Ce guide divisé en fiches a pour objectif de faciliter l'accès à l'éducation, l'emploi, les services et les infrastructures pour tous. Détails au <https://guide.cophan.org/>

# La synergie

Les actions posées par le regroupement de médias communautaires reflètent les recommandations du milieu. Il faut dorénavant maintenir les actions posées et faire une veille des bonnes pratiques pour faire converger les actions vers un avenir partagé et accessible.

Les connaissances disponibles pour faciliter l'accessibilité des services à tous·tes donnent l'occasion de travailler en synergie avec une multitude d'acteurs pour offrir un environnement de travail et des radios toujours plus inclusives. Garder à jour les bonnes pratiques permet de contribuer à la construction d'un environnement sans obstacle et de faire progresser les valeurs du vivre ensemble.

Les trois groupes consultés ont salué la démarche de consultation du regroupement de médias communautaires et ont souligné que la radio est un média important pour leur clientèle.

Il est important pour les trois groupes consultés de maintenir et d'améliorer la représentativité des personnes en situation de handicap à la radio. Cela pourra favoriser une meilleure connaissance de ce groupe, une augmentation de leur visibilité publique et de leur engagement. Il est aussi important pour les trois groupes consultés de mentionner que le groupe désigné comme personnes en situation de handicap n'est pas un groupe homogène centré autour des handicaps physiques. Trop souvent, les handicaps cognitifs ou psychologiques sont mis de côté. Ainsi, il faut s'assurer que les besoins des personnes vivant avec tout type de handicap soient pris en compte.

# Annexes

# Le regroupement

- Radio Communautaire du Saguenay Inc. | **92,5 CKAJ** | Saguenay (Jonquière) | Accueil : <https://ckaj.org/> | Politique d'accessibilité : <https://ckaj.org/politique-daccessibilite/> (CKAJ)
- Diffusion communautaire des Îles Inc. | **CFIM 92,7** | Îles-de-la-Madeleine | Accueil : <https://cfim.ca/> | Politique d'accessibilité : <https://cfim.ca/wp-content/uploads/2023/05/Politique-sur-laccessibilite-Diffusion-communautaire-des-Iles-Inc.pdf> (CFIM)
- Radio Nord-Joli inc. | **CFNJ 99,1** | Joliette | Accueil : <https://cfnj.net/> | Politique d'accessibilité : <https://cfnj.net/accessibilite/> (CRTC)
- Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau inc. | **CHGA 97,3** | Maniwaki | Accueil : <https://www.chga.fm/> | Politique d'accessibilité : <https://www.chga.fm/accessibilite/> (CHGA)
- Diffusion communautaire Baie-des-Chaleurs inc. | **CIEU-FM** | Carleton-sur-Mer | Accueil : <https://cieufm.com/> | Politique d'accessibilité : <https://cieufm.com/accessibilite/> (CIEU-FM 94,9)
- Radio MF Charlevoix inc. | **CIHO FM Charlevoix 96,3** | Saint-Hilarion | Accueil : <https://cihofm.com/> | Politique d'accessibilité : <https://cihofm.com/politique-daccessibilite/> (CIHO)
- Coopérative de solidarité radio communautaire de la MRC de Maskinongé | **Country Pop 103.1** | Louiseville | Accueil : <https://www.countrypop1031.com/> | Politique d'accessibilité : N/D (MRC de Maskinongé)
- Radio communautaire de la Rive-Sud inc. | **FM 103,3** | Longueuil | Accueil : <https://www.fm1033.ca/> | Politique d'accessibilité : <https://www.fm1033.ca/politique-daccessibilite/> (FM 103,3)
- La radio communautaire du comté | **FLO 96.5** | Rimouski | Accueil : <https://flofm.ca/> | Politique d'accessibilité : <https://flofm.ca/accessibilite> (Portail du gouvernement ouvert)
- Radio Gaspésie inc. | Radio Gaspésie | Gaspé | Accueil : <https://www.radiogaspesie.ca/> | Politique d'accessibilité : <https://www.radiogaspesie.ca/accessibilite/> (Radio Gaspésie)
- Coopérative de solidarité radio communautaire Nicolet-Yamaska-Bécancour | **VIA 90.5** | Bécancour | Accueil : <https://www.via905.fm/> | Politique d'accessibilité : <https://www.via905.fm/accessibilite> (via905.fm)

# Les organisations consultées

En mai 2026, trois organisations ont participé à une consultation permettant de proposer des recommandations au regroupement de radio communautaire afin d'éliminer les obstacles qui peuvent gêner les personnes en situation de handicap.

## **Fédération québécoise de l'autisme (FQA)**

La Fédération québécoise de l'autisme est un regroupement provincial d'organismes et de personnes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste, ceux de sa famille et de ses proches.

## **Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)**

Le CAPVISH contribue activement à défendre les droits et intérêts des personnes vivant avec une incapacité motrice. La défense des droits passe par une meilleure compréhension de ce qu'est le handicap et l'apport de solutions concrètes.

## **Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)**

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, la COPHAN, est la plus grande confédération multi-handicap, de langue française en Amérique du Nord. Avec les quelque 40 organismes qui y sont affiliés, la COPHAN défend directement ou indirectement les droits de plus de 1,5 million de personnes en situation de handicap au Québec.